



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1890 - CYMOZEB
dossier lié n° 9800256

Maisons-Alfort, le 11 Février 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
CYMOZEB**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CYMOZEB détenue par DRAX PESTICIDES LTD.

Considérant l'attestation de transfert fournie par DRAX PESTICIDES LTD ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit DAUPHIN O 465, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9800256, détenue par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER et INDOFIL CHEMICALS COMPANY ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BADGER est bien strictement identique à celle déclarée pour DAUPHIN O 465 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CYMOZEB, présentée par la SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DAUPHIN O 465.

Marc MORTUREUX